

# Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

**Titre : Développement de la filière équestre : itinéraires et stations**

**N° action : 46**

## **Référence aux critères de la grille d'évaluation :**

- 1.1. Cohérence et complétude du périmètre
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 1.3. Rareté et représentativité régionale, nationale et internationale
- 1.4. Tourisme et patrimoine
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 2.3. Enjeux économiques et sociaux

## **Description de l'action :**

### **- Contexte :**

La vallée de la Semois est appréciée des cavaliers, mais manque d'installation et de parcours dédiés, ce qui provoque des rassemblements "sauvages" de groupes de cavaliers qui créent leurs propres parcours. Ces parcours sauvages ne sont pas toujours adaptés, et peuvent résulter en la surfréquentation de certains endroits, où la mixité des disciplines pratiquées augmente les risques d'accidents.

### **- Objectifs :**

1. Créer un aménagement spécifique à destination des cavaliers comme point d'accueil et de départ pour leurs promenades.



2. Créer des parcours équestres balisés de 20, 30, et 40 km qui permettent de découvrir le Parc national en toute sécurité et de profiter au maximum des reliefs et des paysages de la Semois.

3. Créer un parcours équestre balisé « Au fil de la Semois » reliant l'amont et l'aval de la Semois et rejoignant la route d'Artagnan (route européenne balisée, longue de 4.000 km, qui

relie Lupiac en Gascogne, lieu de naissance du mythique cavalier d'Artagnan, à Maastricht, où il est décédé).

4. Permettre une meilleure valorisation sportive dans la nature tout en limitant les impacts négatifs liés aux rassemblements.

5. Développer la thématique « Sport & Nature » au départ de la porte d'entrée d'Herbeumont.

6. Organiser des compétitions et événements équestres valorisant les richesses naturelles du Parc national (rallye équestre, endurances, etc.)

- **Méthodologie** (déroulé, approche, moyens utilisés) :

**A) Création des parcours équestres**

1. Analyse et repérage des parcours à créer ;
2. Création et signalisation d'itinéraires spécifiques ;
3. Entretien des parcours.

**B) Création d'une station d'accueil/départ équestre**

1. Étude sur l'implantation et les aménagements spécifiques de la station équestre ;
2. Définition d'un auteur de projet et réalisation du projet ;
3. Définition de la convention de gestion de la station équestre ;
4. Construction de la station équestre et mise en service ;
5. Gestion, entretien et maintenance de la station équestre.

**C) Organisation d'événements équestres**

1. Organisation d'un rallye équestre ;
2. Organisation d'une endurance officielle.

**Actions communes :**

1. Mise en réseau des acteurs équestres et du logement concernés ;
2. Création et diffusion de supports d'information numériques et papiers.



- **Localisation :**

La station équestre sera physiquement implantée sur la Commune d'Herbeumont, commune axée sport & nature, alors que sa sphère d'influence sera étendue sur l'ensemble du territoire du Parc national.

## Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

**- Public(s) ciblé(s) :**

Cavaliers amateurs et professionnels

Acteurs économiques de la filière équestre (hébergement, soins, etc.)